



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.029
portant sur la

Demande de subvention au titre de l'appel à projet équipements sportifs porté par l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement des cours d'écoles Victor HUGO et MOULIN CHOIX élémentaire sur le principe de design actif

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à l'appel à projets 2024 porté par l'agence nationale du sport relatif aux équipements sportifs et notamment l'axe 2,

DECIDE

Article 1^{er} :

La ville d'Ingré a décidé de procéder à un aménagement des cours d'écoles Victor HUGO et MOULIN CHOIX élémentaire. Cette démarche est inspirée du design actif et viendra renforcer l'activité et le mouvement pendant le temps d'accueil des élèves.

La commune d'Ingré, labélisée Terre de Jeux, est dans une dynamique d'amélioration des conditions d'accueil de l'ensemble des communautés éducatives et a notamment réaménagé plusieurs cours d'école sur le principe de cour oasis. Ces aménagements permettent de répondre aux enjeux écologiques et également aux enjeux de bien-être et mixité des publics et des usages. La pratique du design actif s'inscrit pleinement dans cette démarche et apporte une continuité à la politique sportive et éducative de la ville.

Les principaux aménagements envisagés sont les suivants :

- Fourniture et pose d'équipements (balance ball, jumpstone, mur d'escalade, demi-globes et mini tunnel)
- Mise en place de sols amortissants

- Travaux de peinture
- Panneau d'information sur l'utilisation des modules
- Etudes et création visuelle

Les travaux d'aménagement devraient être réalisés à partir de juillet 2024 et s'achever au plus tard en aout 2026.

Ce projet est éligible au soutien financier du plan de l'Agence National du Sport, 5000 équipements – génération 2024 – Axe 2

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 76 800,00 € HT.
La demande de subvention porte sur un montant de 50 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Travaux d'aménagement	76 800,00 €	100 %
Total dépenses :	76 800,00 €	
<u>RESSOURCES :</u>		
Appel à projet ANS - DRAJES	50 000,00 €	65%
Autofinancement :	26 800,00 €	35%
Total des ressources :	76 800,00 €	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le 3 avril 2024



Le Maire,

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : 3 avril 2024

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : BELLENGER Julie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_2024_09
Objet :	Demande de subvention au titre de l'appel à projet équipements sportifs porté par l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement des cours d'écoles Victor HUGO et MOULIN CHOIX élémentaire sur le principe de design actif
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20240403-DC_2024_09-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240403-DC_2024_09-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : 2024-04-03 Décision DC 2024029.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240403-DC_2024_09-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	101.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2024 à 14h51min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2024 à 14h51min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2024 à 14h52min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 avril 2024 à 14h52min42s	Reçu par le MI le 2024-04-03